

Météo en septembre : « agitée » à « très agitée »

Pas géniale la météo de nos vacances : canicule et sécheresse en juillet, grisaille et pluie en août (au moins pour ceux dont le budget n'a pas permis de partir 2 mois sous des cieux cléments...) : **du chaud, du froid, du chaud, du ...**

Et septembre ma brave dame, ce sera mieux ?
Septembre : itou ! **Du chaud, du froid, du chaud, du ...**

Du chaud au cœur de retrouver nos élèves si avides d'apprendre (si, si, vous verrez...) mais **du froid** dans le dos quand on regarde le total en bas des liste de classe : tant que ça ??!

Du chaud de savoir que les salles de cours ont été enfin repeintes, que les volets roulants vont enfin ... rouler, que le chef d'établissement est (enfin...) parti ; mais **du froid** sur notre liberté pédagogique, **du plus que frisquet** sur nos conditions de travail et **du gel** sur nos salaires quand on fait le point de ce qui nous attend cette année : conseil pédagogique pour nous dire à quel rythme et comment faire cours, note de vie scolaire qui va plomber l'ambiance de la classe et mettre à l'index certains élèves, remplacements de Robien toujours imposés, PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) sans aucun moyen ad hoc, pouvoir d'achat en berne, ... le ministre a beau nous envoyer un courrier pour nous souhaiter une bonne rentrée, c'est pas sa propagande qui va nous donner le tonus nécessaire pour faire nos métiers et les euros pour nous remonter le moral.

Du chaud aussi de savoir que, grâce au soutien obstiné du Réseau Éducation Sans Frontières, quelques enfants vont pouvoir continuer leur scolarité en France, mais **du froid, du très froid**, quand on pense aux enfants des 17 familles icaunaises sans papiers qui ont de 3 jours à 3 mois pour dire adieu à leurs copains. On est **glacés** même quand on entend les propos de Klarsfeld « offrant » à Jonathan Makombo de rester seul en France, sans sa mère ni ses 3 sœurs, parce qu'il est très bon élève : le 1^{er} cas d'immigration choisie (choisie par Sarkozy, pas par l'immigré !) pourrait donc être sénonais ?

Ça fait quand même **chaud** de savoir que partout les personnels et les parents des autres élèves se mobilisent pour que ne reprenne pas cette année la traque aux enfants sans papiers.

Et ça fait **chaud** aussi de savoir que les syndicats, dans l'unité, avec les personnels de l'éducation, les parents, les étudiants et les lycéens, vont se mobiliser tout le mois de septembre pour que la catastrophe budgétaire annoncée pour 2007 ne se produise pas.

Août sur la plage, septembre sur le pavé ?

Bonne rentrée à tous !



A noter sur votre Agenda

Mercredi 20 septembre

- ↪ Local FSU, 2 avenue Courbet à Auxerre
- ↪ Ecole Jules Ferry à Sens

à 15h, réunion des TZR des lycées, LP, collèges et CIO

Objectifs : Faire le point sur les difficultés individuelles et voir comment, collectivement, les résoudre ; débattre et mettre en place une action spécifique « TZR »

Mi-septembre

- ↪ Publication départementale d'inscription aux **stages SNES-FSU 89 du 1^{er} trimestre** et d'échos de la rentrée dans les établissements du département.
- ↪ Tract SNES-FSU 89 déclinant la plateforme et les modalités de la **grève du 28 dans le département**.

Les membres du secrétariat départemental du SNES-FSU 89 sont à votre disposition pour venir animer, avec vous, une réunion dans votre établissement, sur le thème qui vous préoccupe.

N'hésitez pas à les contacter.



LE DROIT SYNDICAL S'USE SI L'ON NE S'EN SERT PAS...

Les nombreuses questions régulièrement posées au S2 et les difficultés que rencontrent parfois certains collègues dans l'exercice de leurs droits syndicaux indiquent qu'il faut toujours être vigilant sur ce plan, certains chefs d'établissement ayant sur ce point une lecture des textes des plus restrictives ; ils semblent ignorer que l'activité syndicale, reconnue par la Constitution, est une activité professionnelle, qui concourt de ce fait au bon fonctionnement de notre institution.

Nous nous contenterons de rappeler ici les droits individuels liés à l'activité syndicale. **Le nouveau Mémo SNES de S1** comporte toutes les informations nécessaires à l'animation d'une section d'établissement ; il est désormais disponible en ligne sur le site national du SNES : www.snes.edu.

DROITS INDIVIDUELS

(que l'on soit ou non syndiqué) :

- **Droit de grève** : il est reconnu par la Constitution à tous les salariés. Dans le secteur de l'éducation, tous les personnels ont le droit de grève, qu'ils soient titulaires ou non de la Fonction Publique, enseignants ou non enseignants.

Retenue de salaire d'1/30e par journée ou fragment de journée de grève.

- **Droit à congé pour formation syndicale**, sans retenue de salaire ni obligation de rattrapage, pour les titulaires, stagiaires et personnels précaires (vacataires, contractuels, MA, assistants d'éducation, MI-SE, etc). La demande d'absence doit être adressée au recteur par la voie hiérarchique, au moins un mois avant la tenue du stage syndical.

Droit à 12 jours ouvrables par an au maximum.

- **Droit, pour tout membre du personnel, à participer aux heures mensuelles d'information syndicale** organisées sur le temps de service, à raison d'une par mois, là aussi sans perte de salaire ni obligation de rattrapage. Concrètement, la section syndicale **informe** une semaine à l'avance le Chef d'Etablissement de la tenue de l'heure d'info et lui demande à disposer d'une salle. Chaque collègue prévient ses élèves et la Vie Scolaire afin de dégager sa responsabilité en cas de problème. **Le S1 n'a en aucun cas à fournir d'ordre du jour, ni de liste de participants**

- **Droit d'accès aux documents administratifs**. Ceux qui sont non nominatifs (tous les textes et documents administratifs généraux ou locaux, sauf ceux classés "secret défense") doivent être communiqués à qui en fait la demande. Ceux qui sont nominatifs ne peuvent être communiqués qu'à la personne concernée, mais doivent l'être si elle le demande.

Le SNES-FSU en chiffres

Au plan national :

- 71 000 adhérents en 2005-2006
- 6 500 sections d'établissement (S1)
- 52 % des voix aux dernières élections professionnelles de décembre 2005 toutes académies et catégories de personnels confondus

Dans l'Yonne :

- 333 adhérents
- 42 sections d'établissements
- 19h de décharges pour 8 collègues déchargés de 1,4 à 9h de cours.

Le SNES-FSU en actions

La confiance de la majorité des collègues permet au SNES d'obtenir un nombre important d'élus qui veillent à la transparence et à l'équité des opérations administratives.

En CAPN, les élus nationaux du SNES-FSU défendent vos intérêts lors des 1^{ères} affectations des mutations inter-académiques et lors des promotions des agrégés.

En CAPA, les élus académiques interviennent pour votre notation, vos promotions, votre affectation au mouvement intra-académique, etc

Au quotidien, les militants du SNES animent la vie des sections locales, départementales et académiques, prennent les contacts et impulsent les actions unitaires avec les autres syndicats, qu'ils soient membres eux aussi de la FSU ou d'autres fédérations.

Mais l'efficacité du SNES ne se résume pas à cela : elle se construit aussi dans les actions et la réflexion syndicales **avec vous !**

Les 3 grands objectifs qui inspirent l'action du SNES-FSU

- une formation utile, de qualité et épanouissante pour tous les jeunes,
- un service public moderne, accueillant et efficace,
- des personnels compétents, responsables, au rôle et à la situation revalorisés.

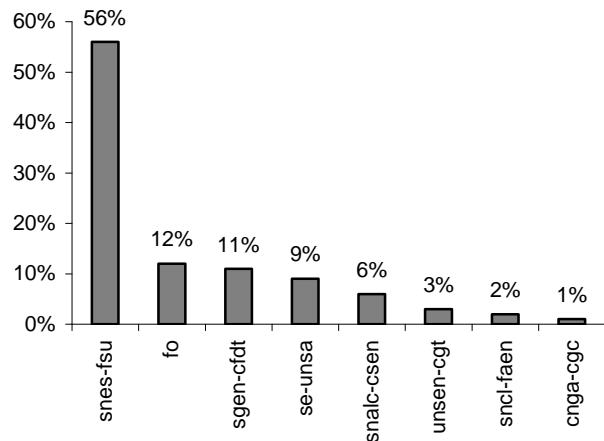
Le SNES dans la FSU

Une politique éducative ambitieuse, telle que nous la voulons pour les jeunes, ne se dessine pas seulement dans le second degré. Forts aussi de la richesse et de l'expérience des adhérents des autres syndicats de la FSU, les membres du SES, dans la Fédération Syndicale Unitaire, participent au Mouvement social : défense et promotion des services publics, maintien d'une protection sociale de haut niveau, laïcité, mouvement altermondialiste, actions de solidarités internationales, etc.

CONFIANCE, RÉALISME, ACTION

Les élections professionnelles de décembre 2005 ont confirmé la représentativité incontestée du SNES dans notre académie et notamment dans l'Yonne.

Répartition des voix obtenues par les différentes organisations syndicales dans les collèges, lycées et CIO de l'Yonne (hors EPS et LP)



Les élus SNES aux CAPA, des élus au service des personnels de toutes les catégories

Répartition des sièges dans les différentes CAPA

	SNES-SN FSU	SGEN-cfdt	SNALC-csen	sn FO lc	UNSA
Agrégés	6	1	1	1	
Certifiés-adjts ens.	11	2	1	1	3
CE-CPE	2	5		1	1
COPsy	3	1			
MI-SE	1				1
PEGC	2				2
Total	25	9	2	3	7

Le SNES est la seule organisation ayant des représentants dans les Commissions Paritaires Académiques de toutes les catégories de personnels. Sa position très majoritaire, son potentiel de militants expérimentés en font le principal interlocuteur de l'administration.

Pour lui donner les moyens matériels de mieux vous défendre, de mieux vous informer, pour que vos souhaits soient mieux pris en compte,

syndiquez-vous au SNES !

LES ÉLUS ET REPRÉSENTANTS DU SNES 89 ET DU SNEP 89 DANS LES DIVERSES INSTANCES PARITAIRES

CTPD : il traite notamment des créations et suppressions de classes et options (et donc de postes !!) en collèges

- CAUBET Philippe (SNEP)
- MEUNIER Pascal (SNES)
- PIOCH Jacques (FSU-SNES)
- BAILLY Véronique (SNES)
- CHAPON Emmanuelle (SNES)
- MARLIN Pascale (SNES)

CDEN : traite en gros des mêmes sujets que le CTPD mais réunit aussi les élus locaux et les parents d'élèves

- CAUBET Philippe (SNEP)
- MEUNIER Pascal (SNES)
- PIOCH Jacques (FSU-SNES)
- BAILLY Véronique (SNES)
- CHAPON Emmanuelle (SNES)
- MARLIN Pascale (SNES)
- BARRE Sophie (SNES)

CHS départemental : traite des questions d'hygiène et sécurité, des conditions de travail des personnels et des élèves

- CHYNEL David (SNES)
- PICARD Patrice (SNEP)
- CAUBET Philippe (SNEP)
- PIOCH Jacques (SNES)



CTPA : il traite notamment des créations et suppressions de sections, options, filières, ..., (et postes !) en lycées mais aussi de la formation continue des personnels, de la démographie scolaire, des projets (quand il en a..) du recteur pour l'académie, etc.

- MARLIN Pascale (SNES)

CAEN : traite des mêmes sujets que le CTPA mais réunit aussi l'exécutif et les élus régionaux (qui ont un rôle de plus en plus important dans la définition de la carte scolaire et l'apprentissage), les représentants des parents d'élèves, des étudiants et des branches patronales.

- MARLIN Pascale (SNES)
- PIOCH Jacques (FSU-SNES)

Changement d'échelon : selon que ce sera rapide ou non ...

Les luttes syndicales ont permis d'obtenir que les fonctionnaires bénéficient de changements d'échelon afin de gagner plus en fin de carrière qu'en début. La dernière modification importante a été obtenue en 1989 avec l'accélération des débuts de carrière (au détriment de la fin de carrière) et la création de la hors-classe.

Échelons	Grand choix	Choix	Ancienneté
1er au 2e	-	-	3 mois
2e au 3e	-	-	9 mois
3e au 4e	-	-	1 an
4e au 5e	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
5e au 6e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6e au 7e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7e au 8e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8e au 9e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9e au 10e	3 ans	4 ans	5 ans
10e au 11e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois
total	20 ans	26 ans	30 ans

Les changements d'échelon sont régis par des règles strictes et dépendent uniquement de la note sur 100 (pour les enseignants : somme des notes pédagogique et administrative).

Quand vais-je changer d'échelon ?

Pour changer d'échelon, il faut être « promouvable » (au choix ou au grand choix) dans l'année scolaire, c'est-à-dire avoir, entre le 1^{er} septembre et le 31 août, une ancienneté dans l'échelon suffisante selon le tableau ci-contre (tableau valable pour les certifiés, agrégés, CPE, PLP et COPsy).

Lors de la CAPA de changement d'échelon, 30% des promouvables au grand choix sont promus ; 5/7^{èmes} des promouvables au choix le sont aussi. Les non-promus au choix ou au grand choix le seront automatiquement, à l'ancienneté, à la date anniversaire du temps nécessaire.

Comme le montre le tableau : **entre un déroulement de carrière au grand choix et un à l'ancienneté, il y a une différence de 10 années ! Les conséquences sur la feuille de paie sont loin d'être négligeables !**

Les revendications du SNES en matière de déroulement de carrière

Le SNES revendique que les personnels du second degré soient recrutés, formés, mieux rémunérés et classés dans le « haut du A », comme le sont les agrégés et les chaires supérieures avec reconstruction en conséquence des grilles indiciaires.

L'attaque actuelle contre les hors classes rend aujourd'hui incontournable la revendication d'une intégration immédiate des indices terminaux des hors classes (INM 782 et 962) dans les classes normales par un repyramidage des corps en un seul grade de 11 échelons.

Le SNES revendique des carrières indiciaires cylindriques en 11 échelons parcourus en 20 ans et dont l'échelonnement doit se situer pour les certifiés et assimilés entre les indices 495 et 782 et pour les agrégés entre 518 - 962 avec pour les chaires supérieures un débouché à l'échelle-lettre B.

Le SNES fait donc de l'intégration des indices hors classes dans une carrière en 11 échelons, avec des indices de début de carrière plus attractifs et un raccourcissement de la durée totale de la carrière une de ses priorités revendicatives.

Hors-classe :

Les changements d'échelon sont automatiques... **encore faut-il y accéder !!!**

Pour sa 1^{ère} année de fonction dans l'académie, le Recteur a montré lors des CAPA d'accès à la hors-classe combien le SNES et les autres syndicats de la FSU ont raison de dénoncer le barème d'accès à la hors classe : l'essentiel des points repose désormais sur des « critères » subjectifs, la prime revenant au Recteur qui peut octroyer de 0 à 90 points sur un total plafonné à 300 ; le changement des barèmes, d'une année sur l'autre, interdit de plus toute « stratégie » de carrière aux collègues.

Le moment venu, pensez, cette année encore, à signer la pétition contre l'iniquité du système d'accès à la hors-classe : nous devons être plus nombreux qu'en 2005-2006 à manifester notre refus de la méritocratie et notre exigence de l'accès, pour tous, à la hors classe en fin de carrière.

Echelons	Hors-classe Agrégés	Hors-classe Certifiés, DCIO	Chaires supérieures		PEGC	
			Grand choix	Ancienneté	Hors-classe	Cl. exceptionn.
1er au 2e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	1 an 3 mois	2 ans	2 ans	3 ans
2e au 3e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	1 an 3 mois	2 ans	3 ans	3 ans 6 mois
3e au 4e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	1 an 3 mois	2 ans	3 ans	4 ans
4e au 5e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	1 an 3 mois	2 ans	3 ans	4 ans
5e au 6e	4 ans	3 ans	3 ans 6 mois	6 ans	3 ans	-
6e au 7e	-	3 ans	-	-	-	-

**Les élus FSU de l'Yonne dans les CAPA
(commissions administratives paritaires académiques)**

Syndicats	Élus	Catégories	Établissements d'exercice
SNES	Barré Sophie	Certifiés	Collège Jacques Prévert, Migennes
SNES	Guellec Annie	PEGC	Collège les 5 rivières, Charny
SNES	Malet Philippe	PEGC	Collège Abel Minard, Tonnerre
SNES	Marlin Pascale	Agrégés	Lycée Joseph Fourier, Auxerre
SNES	Pluyaud Dominique	COPsy	CIO Auxerre
SNEP	Caubet Philippe	Prof EPS	Lycée Joseph Fourier, Auxerre
SNEP	Gagnepain Jean-Marc	CE EPS	Lycée Vauban, Auxerre
SNEP	Dumont Alain	CE EPS	Collège Jacques Prévert, Migennes
SNEP	Bouveau Nicole	CE EPS	Collège Denfert Rochereau Auxerre
SNEP	Gravin Maryvonne	CE EPS	Lycée de Joigny
SNUEP	Villa Catherine	PLP 2	Lycée Pierre et Marie Curie, Sens
SNES	Lamotte Nicolas	CPE	Lycée Joseph Fourier, Auxerre

De 250 à 400 km aller-retour, des remboursements de frais de trajet tardifs (comme pour les examens !), des conditions de préparation (documents transmis bien souvent hors délais ou erronés) et de séance (pas même une bouteille d'eau à disposition..., ne parlons pas du café ni du sandwich...), ..., il faut vraiment être persuadés de l'utilité et de l'efficacité des délégations FSU pour siéger en CAPA et FPM (pour les mutations).

Les élus FSU de l'Yonne le sont !
Simplifiez-leur un peu le travail : envoyez vos fiches syndicales suffisamment à l'avance pour leur éviter de les découvrir au dernier moment !

Les objectifs du gouvernement sont officiellement annoncés :

- ▶ Diminution des horaires des élèves, Réduction de l'offre de formation, Sorties prématurées par l'apprentissage à 14 ans
- ▶ Remise en cause des métiers et des carrières (bivalence, remplacements, règles de promotions, ...)
- ▶ Allongement de la durée du travail des enseignants à la rentrée 2007 (remise en cause des décharges : première chaire, laboratoire, ...)

• 23 000 postes d'enseignants supprimés en 5 ans,
• 5 000 nouvelles suppressions annoncées en 2007

Service public d'Éducation menacé
Élèves, étudiants, parents et personnels mobilisés

Ferc-CGT • FSU • Sgen-CFDT
UNSA Éducation • FCPE • CE • Unef • Fidl • UNL

Le service public d'Éducation est menacé.

La réussite scolaire et universitaire pour tous les jeunes s'éloigne.

Il est grand temps de dire « STOP ! »

À l'appel des syndicats



**Grève nationale unitaire
Jeudi 28 septembre**